



COURS PI

☆ *L'école sur-mesure* ☆

de la Maternelle au Bac, Établissement d'enseignement
privé à distance, déclaré auprès du Rectorat de Paris

**Première STMG - Module 1 - La France et l'Europe
face aux révolutions et au mouvement des nationalités**

Histoire-Géographie

v.5.1



- ✓ **Guide de méthodologie**
pour appréhender notre pédagogie
- ✓ **Leçons détaillées**
pour apprendre les notions en jeu
- ✓ **Exemples et illustrations**
pour comprendre par soi-même
- ✓ **Prolongement numérique**
pour être acteur et aller + loin
- ✓ **Exercices d'application**
pour s'entraîner encore et encore
- ✓ **Corrigés des exercices**
pour vérifier ses acquis

www.cours-pi.com

Paris & Montpellier



EN ROUTE VERS LE BACCALAURÉAT

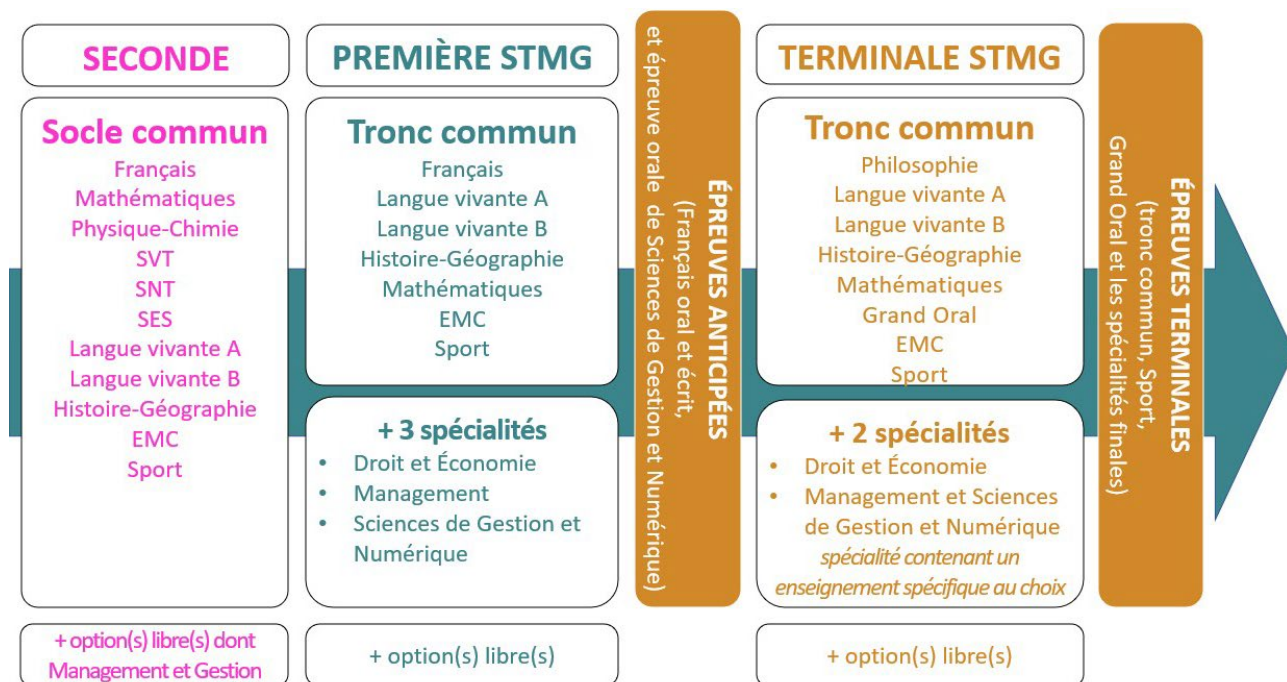
Comme vous le savez, la **réforme du Baccalauréat** est entrée en vigueur progressivement jusqu'à l'année 2021, date de délivrance des premiers diplômes de la nouvelle formule.

Dans le cadre de ce nouveau Baccalauréat, **notre Etablissement**, toujours attentif aux conséquences des réformes pour les élèves, s'est emparé de la question avec force **énergie** et **conviction** pendant plusieurs mois, animé par le souci constant de la réussite de nos lycéens dans leurs apprentissages d'une part, et par la **pérennité** de leur parcours d'autre part. Notre Etablissement a questionné la réforme, mobilisé l'ensemble de son atelier pédagogique, et déployé tout **son savoir-faire** afin de vous proposer un enseignement tourné continuellement vers l'**excellence**, ainsi qu'une scolarité tournée vers la **réussite**.

- Les **Cours Pi** s'engagent pour faire du parcours de chacun de ses élèves un **tremplin vers l'avenir**.
- Les **Cours Pi** s'engagent pour ne pas faire de ce nouveau Bac un diplôme au rabais.
- Les **Cours Pi** vous offrent **écoute** et **conseil** pour coconstruire une **scolarité sur-mesure**.

LE BAC STMG DANS LES GRANDES LIGNES

Le Baccalauréat de la série Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG) est organisé à partir d'un large tronc commun en classe de Seconde où l'option « Management et Gestion » permet une première approche du domaine. Par la suite, cette filière se caractérise par un parcours des plus spécialisés année après année.



CE QUI A CHANGÉ

- Une nouvelle épreuve en fin de Terminale : le Grand Oral.
- Pour les lycéens en présentiel l'examen est un mix de contrôle continu et d'examen final laissant envisager un diplôme à plusieurs vitesses.
- Pour nos élèves, qui passeront les épreuves sur table, le Baccalauréat conserve sa valeur.

CE QUI N'A PAS CHANGÉ

- Le Bac reste un examen accessible aux candidats libres avec examen final.
- Le système actuel de mentions est maintenu.
- Les épreuves anticipées de français, écrit et oral, tout comme celle de l'oral de Sciences de Gestion et Numériques se dérouleront comme aujourd'hui en fin de Première.



A l'occasion de la réforme du Lycée, nos manuels ont été retravaillés dans notre atelier pédagogique pour un accompagnement optimal à la compréhension. Sur la base des programmes officiels, nous avons choisi de créer de nombreuses rubriques :

- **Suggestions de lecture** pour s'ouvrir à la découverte de livres de choix sur la matière ou le sujet
- **L'essentiel** pour souligner les points de cours à mémoriser au cours de l'année
- **Pour aller plus loin** pour visionner des sites ou des documentaires ludiques de qualité
- Et enfin... la rubrique **Les Clés du Bac by Cours Pi** qui vise à vous donner, et ce dès la seconde, toutes les cartes pour réussir votre examen : notions essentielles, méthodologie pas à pas, exercices types et fiches étape de résolution !

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE PREMIÈRE

Module 1 – La France et l'Europe face aux révolutions et au mouvement des nationalités



Anne GOUEZIN

« L'empathie, l'écoute, la patience et la bienveillance sont pour moi parmi les qualités principales de l'enseignant. » Professeure agrégée d'Histoire-Géographie formée en communication non-violente, écrivain public passionnée par les mots, les livres et les gens, Anne Gouezin vous entraînera ici avec passion à la découverte de l'Histoire-Géographie, au travers d'un module qu'elle a pensé comme un voyage documentaire.

PRÉSENTATION

Ce **cours** est divisé en chapitres, chacun comprenant :

- Le **cours**, conforme aux programmes de l'Education Nationale
- Des **exercices d'application et d'entraînement**
- Les **corrigés** de ces exercices
- Des **devoirs** soumis à correction (et **se trouvant hors manuel**). Votre professeur vous renverra le corrigé-type de chaque devoir après correction de ce dernier.

Pour une manipulation plus facile, les corrigés-types des exercices d'application et d'entraînement sont regroupés en fin de manuel.

CONSEILS À L'ÉLÈVE

Vous disposez d'un support de Cours complet : **prenez le temps** de bien le lire, de le comprendre mais surtout de l'**assimiler**. Vous disposez pour cela d'exemples donnés dans le cours et d'exercices types corrigés. Vous pouvez rester un peu plus longtemps sur une unité mais travaillez régulièrement.

LES DEVOIRS

Les devoirs constituent le moyen d'évaluer l'acquisition de **vos savoirs** (« Ai-je assimilé les notions correspondantes ? ») et de **vos savoir-faire** (« Est-ce que je sais expliquer, justifier, conclure ? »).

Placés à des endroits clés des apprentissages, ils permettent la vérification de la bonne assimilation des enseignements.

Aux *Cours Pi*, vous serez accompagnés par un **professeur selon chaque matière** tout au long de votre année d'étude. Référez-vous à votre « Carnet de Route » pour l'identifier et découvrir son parcours.

Avant de vous lancer dans un devoir, assurez-vous d'avoir **bien compris les consignes**.

Si vous repérez des difficultés lors de sa réalisation, n'hésitez pas à le mettre de côté et à revenir sur les leçons posant problème. **Le devoir n'est pas un examen**, il a pour objectif de s'assurer que, même quelques jours ou semaines après son étude, une notion est toujours comprise.

Aux Cours Pi, chaque élève travaille à son rythme, parce que chaque élève est différent et que ce mode d'enseignement permet le « sur-mesure ».

Nous vous engageons à respecter le moment indiqué pour faire les devoirs. Vous les identifierez par le bandeau suivant :



Vous pouvez maintenant
faire et envoyer le **devoir n°1**



Il est **important de tenir compte des remarques, appréciations et conseils du professeur-correcteur**. Pour cela, il est **très important d'envoyer les devoirs au fur et à mesure** et non groupés. **C'est ainsi que vous progresserez !**

Donc, dès qu'un devoir est rédigé, envoyez-le aux *Cours Pi* par le biais que vous avez choisi :

- 1) Par **soumission en ligne** via votre espace personnel sur **PoulPi**, pour un envoi **gratuit, sécurisé** et plus **rapide**.
- 2) Par **voie postale** à *Cours Pi*, 9 rue Rebuffy, 34 000 Montpellier
*Vous prendrez alors soin de joindre une **grande enveloppe libellée à vos nom et adresse**, et **affranchie au tarif en vigueur** pour qu'il vous soit retourné par votre professeur*

N.B. : quel que soit le mode d'envoi choisi, vous veillerez à **toujours joindre l'énoncé du devoir** ; plusieurs énoncés étant disponibles pour le même devoir.

N.B. : si vous avez opté pour un envoi par voie postale et que vous avez à disposition un scanner, nous vous engageons à conserver une copie numérique du devoir envoyé. Les pertes de courrier par la Poste française sont très rares, mais sont toujours source de grand mécontentement pour l'élève voulant constater les fruits de son travail.

VOTRE RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Professeur des écoles, professeur de français, professeur de maths, professeur de langues : notre Direction Pédagogique est constituée de spécialistes capables de dissiper toute incompréhension.

Au-delà de cet accompagnement ponctuel, notre Etablissement a positionné ses Responsables pédagogiques comme des « super profs » capables de co-construire avec vous une scolarité sur-mesure.

En somme, le Responsable pédagogique est votre premier point de contact identifié, à même de vous guider et de répondre à vos différents questionnements.

Votre Responsable pédagogique est la personne en charge du suivi de la scolarité des élèves.

Il est tout naturellement votre premier référent : une question, un doute, une incompréhension ? Votre Responsable pédagogique est là pour vous écouter et vous orienter. Autant que nécessaire et sans aucun surcoût.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Du **lundi** au **vendredi** : horaires disponibles sur votre carnet de route et sur PoulPi.

QUEL
EST
SON
RÔLE ?

Orienter les parents et les élèves.

Proposer la mise en place d'un accompagnement individualisé de l'élève.

Faire évoluer les outils pédagogiques.

Encadrer et **coordonner** les différents professeurs.

VOS PROFESSEURS CORRECTEURS

Notre Etablissement a choisi de s'entourer de professeurs diplômés et expérimentés, parce qu'eux seuls ont une parfaite connaissance de ce qu'est un élève et parce qu'eux seuls maîtrisent les attendus de leur discipline. En lien direct avec votre Responsable pédagogique, ils prendront en compte les spécificités de l'élève dans leur correction. Volontairement bienveillants, leur correction sera néanmoins juste, pour mieux progresser.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Une question sur sa correction ?

- faites un mail ou téléphonez à votre correcteur et demandez-lui d'être recontacté en lui laissant **un message avec votre nom, celui de votre enfant et votre numéro**.
- autrement pour une réponse en temps réel, appelez votre Responsable pédagogique.

LE BUREAU DE LA SCOLARITÉ

Placé sous la direction d'Elena COZZANI, le Bureau de la Scolarité vous orientera et vous guidera dans vos démarches administratives. En connaissance parfaite du fonctionnement de l'Etablissement, ces référents administratifs sauront solutionner vos problématiques et, au besoin, vous rediriger vers le bon interlocuteur.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Du **lundi** au **vendredi** : horaires disponibles sur votre carnet de route et sur PoulPi.
04.67.34.03.00
scolarite@cours-pi.com



LE SOMMAIRE

Histoire-Géographie – Module 1 – La France et l'Europe face aux révolutions et au mouvement des nationalités

<u>Bienvenue en Première</u>	1
<u>Introduction au module</u>	2

CHAPITRE 1. La Révolution française et l'Empire **3**

Q OBJECTIFS

- Dater et caractériser les différentes phases de la Révolution et de l'Empire, de 1789 à 1814.
- Comprendre comment les événements de l'année 1789 ont conduit à la Révolution.
- Identifier les causes de l'échec de la monarchie constitutionnelle et de la mise en place de la Terreur.
- Comprendre l'importance que la Révolution française a eu dans le monde jusqu'à notre époque.
- Montrer que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen consacre le passage d'une monarchie de droit divin à la représentation nationale.
- Distinguer :
 - Monarchie absolue et droit divin.
 - Girondins et Montagnards.
 - Constitution et déclaration.
- Comprendre comment des décisions politiques conduisent à des révoltes populaires.
- Saisir ce qui fait les fondements de la République moderne.
- Montrer en quoi la Révolution française est porteuse d'une nouvelle égalité sociale.

Q COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et ruptures chronologiques.
- Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des grands événements.
- Mettre un événement en perspective.
- Employer le lexique acquis en histoire à bon escient.
- Savoir lire et comprendre un texte, une carte.
- Procéder à l'analyse critique d'un document.

Première approche	4
1. Une France nouvelle : 1789-1791	5
2. L'expérience difficile de la République : 1792-1799	11
3. La fin de la Révolution : du Consulat à l'Empire	16
L'essentiel	22
Exercices	24
Les Clés du Bac : faire une fiche de révisions	28

CHAPITRE 2. L'Europe entre révolution et restauration 33

OBJECTIFS

- Comprendre les conséquences des décisions du congrès de Vienne pour l'Europe.
- Identifier et caractériser les différents régimes qui se succèdent en France entre 1815 et 1848.
- Identifier les causes des révolutions de 1830 et 1848 en France et en Europe.
- Localiser les foyers révolutionnaires européens.
- Caractériser les aspirations libérales et nationales en Europe.

COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et nommer les périodes historiques.
- Mettre une figure en perspective.
- Employer le lexique acquis en histoire à bon escient.
- Savoir lire et comprendre un texte, une carte.
- Procéder à l'analyse critique d'un document.

Première approche	34
1. Le Congrès de Vienne (1814-1815)	36
2. L'échec de la restauration de la monarchie en France.....	39
3. Les aspirations libérales et nationales en Europe entre 1815 et 1848	46
L'essentiel	52
Exercices.....	53
Les Clés du Bac : mémoriser.....	56

CHAPITRE 3. La Deuxième République et le Second Empire 61

OBJECTIFS

- Dater et caractériser la Deuxième République puis les différentes phases du Second Empire.
- Comprendre les raisons de l'échec de la Deuxième République.
- Expliquer le passage de l'empire autoritaire vers l'empire libéral.

COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et les ruptures chronologiques.
- Mettre une figure en perspective.
- Employer le lexique acquis en histoire à bon escient.
- S'approprier un questionnement historique.
- Procéder à l'analyse critique d'un document.

Première approche	62
1. La Deuxième République (1848-1852)	64
2. Le Second Empire (1852-1870).....	70
L'essentiel	73
Exercices.....	75
Les Clés du Bac : des méthodes pour mémoriser ?	77

CHAPITRE 4. L'industrialisation et l'accélération des transformations économiques et sociales en France 81

OBJECTIFS

- Caractériser l'industrialisation de la France sous le Second Empire.
- Comprendre le rôle joué par les frères Pereire, le baron Haussmann, Napoléon III dans la modernisation de la France.
- Décrire et expliciter les grandes mutations sociales : exode rural, naissance de la classe et des revendications ouvrières.

COMPÉTENCES VISÉES

- Mettre une figure en perspective.
- Employer le lexique acquis en histoire à bon escient.
- Savoir lire et comprendre un texte, une carte.
- Procéder à l'analyse critique d'un document.
- Rédiger une réponse organisée.

Première approche	82
1. La modernisation de la France.....	83
2. Essor et transformation des villes : le nouveau visage de Paris.....	92
3. Les mutations sociales.....	94
L'essentiel	101
Exercices	102
Les Clés du Bac : présenter un document.....	104

CHAPITRE 5. La France et la construction de nouveaux États 109

OBJECTIFS

- Caractériser l'industrialisation de la France sous le Second Empire.
- Comprendre le rôle joué par les frères Pereire, le baron Haussmann, Napoléon III dans la modernisation de la France.
- Décrire et expliciter les grandes mutations sociales : exode rural, naissance de la classe et des revendications ouvrières.

COMPÉTENCES VISÉES

- Mettre une figure en perspective.
- Employer le lexique acquis en histoire à bon escient.
- Savoir lire et comprendre un texte, une carte.
- Procéder à l'analyse critique d'un document.
- Rédiger une réponse organisée.

Première approche	110
1. L'unité italienne.....	111
2. L'unité allemande.....	116
L'essentiel	120
Exercices	122
Les Clés du Bac : conseils pour rédiger	124

CORRIGÉS 127



ESSAIS SUR L'HISTOIRE

- **La chute de la monarchie** *Michel Vovelle*
- **La Révolution française** *Pierre Gaxotte*
- **La Révolution française** *Jean-Paul Bertaud*
- **La Révolution française** *Michel Biard et Pascal Dupuy*
- **Une histoire de la Révolution française** *Eric Hazan*
- **Histoire de la Révolution française** *Jules Michelet*
- **La guillotine et l'imaginaire de la terreur** *Daniel Arasse*
- **Napoléon** *André Castelot*
- **Le siècle des possibles (1814-1914)** *Emmanuel Fureix*
- **L'unité italienne** *Paul Guichonnet*

ESSAIS SUR LA PEINTURE ET L'ANALYSE D'UN TABLEAU

- **On n'y voit rien** *Daniel Arasse*
- **Histoires de peinture** *Daniel Arasse*
- **Palettes** *Alain Jaubert*

ATLAS

- **Atlas de la Révolution française. Circulations des hommes et des idées** *Pierre-Yves Beaurepaire, Silvia Marzagalli*
- **Le Grand Atlas de Napoléon** *Jean Tulard*
- **Atlas de la France au XIX^{ème} siècle** *Aurélia Dusserre et Arnaud-Dominique Houte*

BANDES-DESSINÉES

- **Révolution – trilogie** *Florent Grouazel et Younn Locard*
- **Napoléon – trilogie** *Noël Simsolo, Fabrizio Fiorentino et Jean Tulard*

FILMS

- **La Marseillaise** *Jean Renoir*
- **La Révolution française** *Robert Enrico et Richard T. Heffron*
- **Danton** *Andrzej Wajda*
- **Austerlitz** *Abel Gance*
- **Guerre et paix** *King Vidor*
- **Adieu Bonaparte** *Youssef Chahine*
- **Germinal** *Claude Berri*
- **Les Misérables** *Jean-Paul Le Chanois*
- **Les Misérables** *Raymond Bernard*

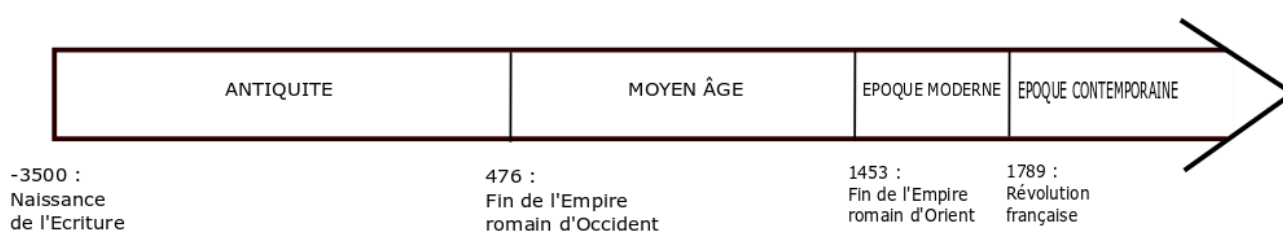


BIENVENUE EN PREMIÈRE

L'Histoire vient du grec « historia » signifiant « enquête ». En Histoire, on va s'attacher à décrire, étudier et transmettre l'ensemble des événements importants du passé. Le grec Hérodote, considéré comme le père de l'Histoire, explique sa vision de l'Histoire : « Hérodote d'Halicarnasse présente ici les résultats de son Enquête afin que le temps n'abolisse pas le souvenir des actions des hommes et que les grands exploits accomplis soit par les Grecs, soit par les Barbares, ne tombent pas dans l'oubli ; il donne aussi la raison du conflit qui mit ces deux peuples aux prises. »

On découvre ainsi certains des grands principes de l'Histoire : faire connaître les faits importants d'une époque aux générations futures, sans omission des différents acteurs. Au sens d'Hérodote, l'Histoire partage une caractéristique commune avec les sciences : l'impartialité face au récit des événements. Pourtant, nous verrons comment l'Histoire dépend du lieu, de l'époque et de celui qui l'écrit.

En France, actuellement, nous avons pour habitude de découper l'Histoire en quatre grandes époques : Antiquité, Moyen Âge, époque moderne et époque contemporaine.



On pourra créer sa propre frise chronologique sur www.frisechronos.fr

Le choix des événements qui délimitent une période implique nécessairement de mettre en valeur certains faits par rapport à d'autres. Ces choix ne sont en rien dogmatiques et pour certains historiens, l'Antiquité termine plutôt avec la conversion de Clovis au catholicisme, en 496, qui marque le début du royaume des Francs tandis que l'époque moderne débute en 1492 avec la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, qui marque le début de la mondialisation. Nous constatons ainsi que la « périodisation » du temps dans l'histoire est une construction humaine.

En France, notre découpage en années et mois vient du calendrier julien, mis en place par l'empereur Jules César. Le mois de Juillet est le mois de Jules César tandis que le mois d'Août est celui de l'empereur Auguste, deux mois consécutifs qui comptent 31 jours ! Le calendrier grégorien, à l'initiative du pape Grégoire XIII, viendra corriger la répartition des années bissextiles du calendrier julien.

La représentation d'un temps linéaire sous la forme d'une flèche, organisé en années solaires et en siècles, est un modèle occidental mais d'autres modèles existent : on peut évoquer le calendrier hégirien islamique ou le calendrier hébraïque basés sur les cycles lunaires ou encore le calendrier cyclique des Mayas où l'on considèrerait que l'Histoire se répète par phase, et que les dieux reconstruisent les êtres humains au jour origine !

INTRODUCTION AU MODULE

En seconde, vous avez mobilisé des connaissances acquises au collège sur les périodes antique, médiévale et moderne, et réexaminé les fondements des sociétés européennes, autour des notions de **démocratie** et **d'humanisme**.

Le programme de première freine quelque peu la temporalité du voyage, pour s'attarder sur la première partie de notre **histoire contemporaine**. Vous commencez votre périple en **1789**, avec les premiers soubresauts de la **Révolution française**, et l'achèverez en **1918**, sur les dépouilles des 10 millions de poilus sacrifiés lors de la **Première Guerre mondiale**. Violences révolutionnaires, coups d'États, instabilité politique, luttes entre conservatisme autoritaire et progressisme républicain, impérialismes, nationalismes et guerres rythmeront votre année. Un programme mouvementé !

Un programme difficile aussi, car il vous faudra acquérir un nouveau **vocabulaire politique** afin de comprendre les motivations des grands acteurs de l'histoire contemporaine.

Mais un programme haletant. Vous couperez des têtes avec **Robespierre**, dresserez des barricades dans les rues de Paris, brandirez le drapeau rouge avec **Louise Michel**. Vous explorerez l'Afrique, descendrez dans les profondeurs des mines, combattrez l'antisémitisme aux côtés des dreyfusards, conduirez les taxis de la Marne, combattrez dans les tranchées de la Somme. Vous assisterez à la naissance de **l'Allemagne**, de **l'Italie**, de la **Pologne**, de la **Yougoslavie**, de **l'URSS**. Vous emprunterez les premiers chemins de fer, tramways, véhicules Renault et chars. Vous croiserez les deux **Bonaparte**, **Victor Hugo**, le **baron Hausmann**, **Mazzini** et **Garibaldi**, le **général Boulanger**, **Gustave Eiffel**, **Joffre**, **Clémenceau**, **Marie Curie**, **Lénine**.

Vous apprendrez dans le même temps à rédiger, argumenter, introduire, conclure, commenter, afin de réussir les **épreuves ponctuelles**. Vous renforcerez vos capacités d'analyse et de réflexion, votre discernement aussi, face à l'actualité politique, nationale ou internationale.

Prêts pour cet incroyable voyage dans le temps ?

LES PPO

Vous remarquerez en parcourant le manuel que certaines études de documents sont signalées comme étant des « PPO ». Mais, c'est quoi les « PPO » ?

D'après le Bulletin officiel de l'Éducation nationale, les « Points de Passage et d'Ouverture » « mettent en avant des dates clefs, des lieux ou des personnages historiques. Chacun ouvre un moment privilégié de mise en œuvre de la démarche historique et d'étude critique des documents. Il s'agit d'initier les élèves au raisonnement historique en les amenant à saisir au plus près les situations, les contextes et le jeu des acteurs individuels et collectifs.

Les thèmes des PPO ne sont pas choisis par l'auteure, mais sont imposés par les programmes (nous pourrions donc les nommer des **Points de Passages Obligatoires** !). Vous devez donc porter une attention spécifique sur ces études, car vous êtes susceptibles de les retrouver, lors des épreuves ponctuelles du baccalauréat, en tant que **sujets d'analyse critique de documents**.

Les correcteurs apprécieront aussi particulièrement que vous les utilisiez comme arguments dans vos réponses organisées.

Voilà pourquoi nous vous les signalons dans la table des matières !
Ayez l'œil !

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE, UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION



La Révolution française et la date de 1789 sont encore aujourd'hui une des pages marquantes de l'Histoire de France de par les événements qui s'y sont déroulés, le bouleversement social et politique qu'elle a engendré et les conséquences mondiales du rayonnement de la France dans le Monde.

Saisir les enjeux de cette période s'avère essentiel dans la construction de notre société au XIX^{ème} et au XX^{ème} siècles.

Ce chapitre vise à montrer l'ampleur de la rupture révolutionnaire avec « l'Ancien Régime » et les tentatives de reconstruction d'un ordre politique stable.

OBJECTIFS

- Dater et caractériser les différentes phases de la Révolution et de l'Empire, de 1789 à 1814.
- Comprendre comment les événements de l'année 1789 ont conduit à la Révolution.
- Identifier les causes de l'échec de la monarchie constitutionnelle et de la mise en place de la Terreur.
- Comprendre l'importance que la Révolution française a eu dans le monde jusqu'à notre époque.
- Montrer que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen consacre le passage d'une monarchie de droit divin à la représentation nationale.
- Distinguer :
 - Monarchie absolue et droit divin.
 - Girondins et Montagnards.
 - Constitution et déclaration.
- Comprendre comment des décisions politiques conduisent à des révoltes populaires.
- Saisir ce qui fait les fondements de la République moderne.
- Montrer en quoi la Révolution française est porteuse d'une nouvelle égalité sociale.

COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et ruptures chronologiques.
- Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des grands événements.
- Mettre un événement en perspective.
- Employer le lexique acquis en histoire à bon escient.
- Savoir lire et comprendre un texte, une carte.
- Procéder à l'analyse critique d'un document.

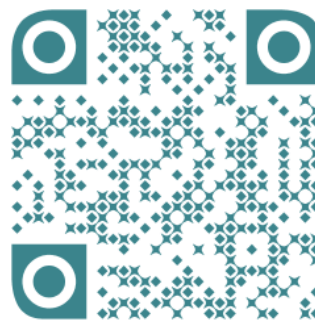


Première approche

Les metteurs en scène Robert Enrico et Richard Heffron ont reconstitué de 1989 les événements révolutionnaires dans un film passionnant en 2 épisodes, qu'ils ont voulu le plus fidèle possible à l'Histoire.

Visionnez cet extrait » 14 juillet 1789, prise de la Bastille » puis répondez aux questions associées.

https://youtu.be/DWBzb3GuR_I



1. Que font les Parisiens dans la nuit qui suit la prise de la Bastille ?

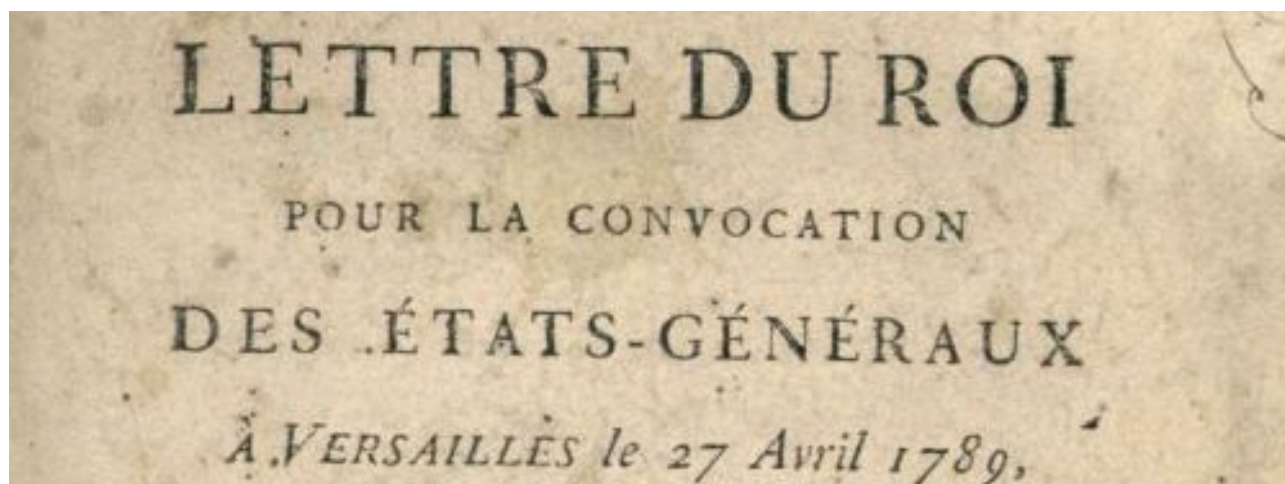
2. Quelle image du roi nous donne cet extrait ?

1. Ils promènent une tête au bout d'une pique, autour de laquelle ils dansent et chantent. (Il s'agit de la tête du gouverneur de la Bastille, le marquis de Launay, et cette anecdote est véridique).
2. Le roi semble déconnecté des événements, il ne comprend pas que ce qui est en train de produire est décisif : il écrit « Rien » dans son journal à la date du 14 juillet, se demande pourquoi les Parisiens agissent ainsi. C'est l'homme qui le réveille qui lui suggère que le moment est crucial « c'est une révolution ».

Au XVIII^{ème} siècle, les modèles politiques anglais et américain et les idées des philosophes des Lumières ont ébranlé les fondements de la monarchie absolue en France. Qu'un seul homme concentre en sa personne tous les pouvoirs n'apparaît plus comme une fatalité.

À la fin des années 1780, ces idées trouvent un écho de plus en plus favorable dans le royaume, dont les habitants font face à une double crise, sociale et économique. La division en trois ordres qui « fixe » la société française ne correspond plus aux réalités sociales. La bourgeoisie, qui a gagné en influence grâce à l'essor économique, aspire à jouer un rôle politique à la mesure de son utilité et rêve d'ascension sociale (la noblesse privilégiée se réserve les hautes fonctions militaires et religieuses). Les paysans (80 % des Français), ne supportent plus le poids des impôts et des droits seigneuriaux qui repose presque uniquement sur eux. Des caricatures évoquant leur exaspération circulent dans les milieux populaires. Cette crise sociale est amplifiée par une crise économique, les récoltes insuffisantes de 1788 ayant entraîné une hausse du prix du blé. Le peuple souffre de la disette et des troubles éclatent parfois dans les villes.

Au même moment, l'État fait face à un important déficit budgétaire, lié en partie aux dépenses pour soutenir l'indépendance américaine. Deux ministres des finances, Calonne, puis Brienne, ont tenté de faire payer l'impôt aux privilégiés, mais les parlements s'y sont fortement opposés. Louis XVI, désireux de « prendre le pouls » de son royaume, décide alors de réunir les États généraux, ce qui n'a pas été fait depuis François I^{er}.



La convocation de cette assemblée déclenche un immense espoir parmi les membres du tiers état, retranscrit dans les cahiers de doléances. Ils y expriment leur profond respect pour le roi, mais réclament la fin des privilèges et de l'absolutisme. Leur volonté d'être entendus doit cependant faire face à la faible représentation qui leur est consentie aux États généraux : chaque ordre doit comporter le même nombre de députés et le système de vote accorde une voix par ordre (noblesse et clergé ont donc forcément la majorité). Les chances d'obtenir de réelles réformes paraissent bien minces.



LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE

Une France nouvelle : 1789-1791

L'année 1789 est décisive.

En étudiant son déroulé, nous pourrions mettre en évidence les mécanismes qui ont conduit à la révolution et à la refonte de la société et de la vie politique françaises.

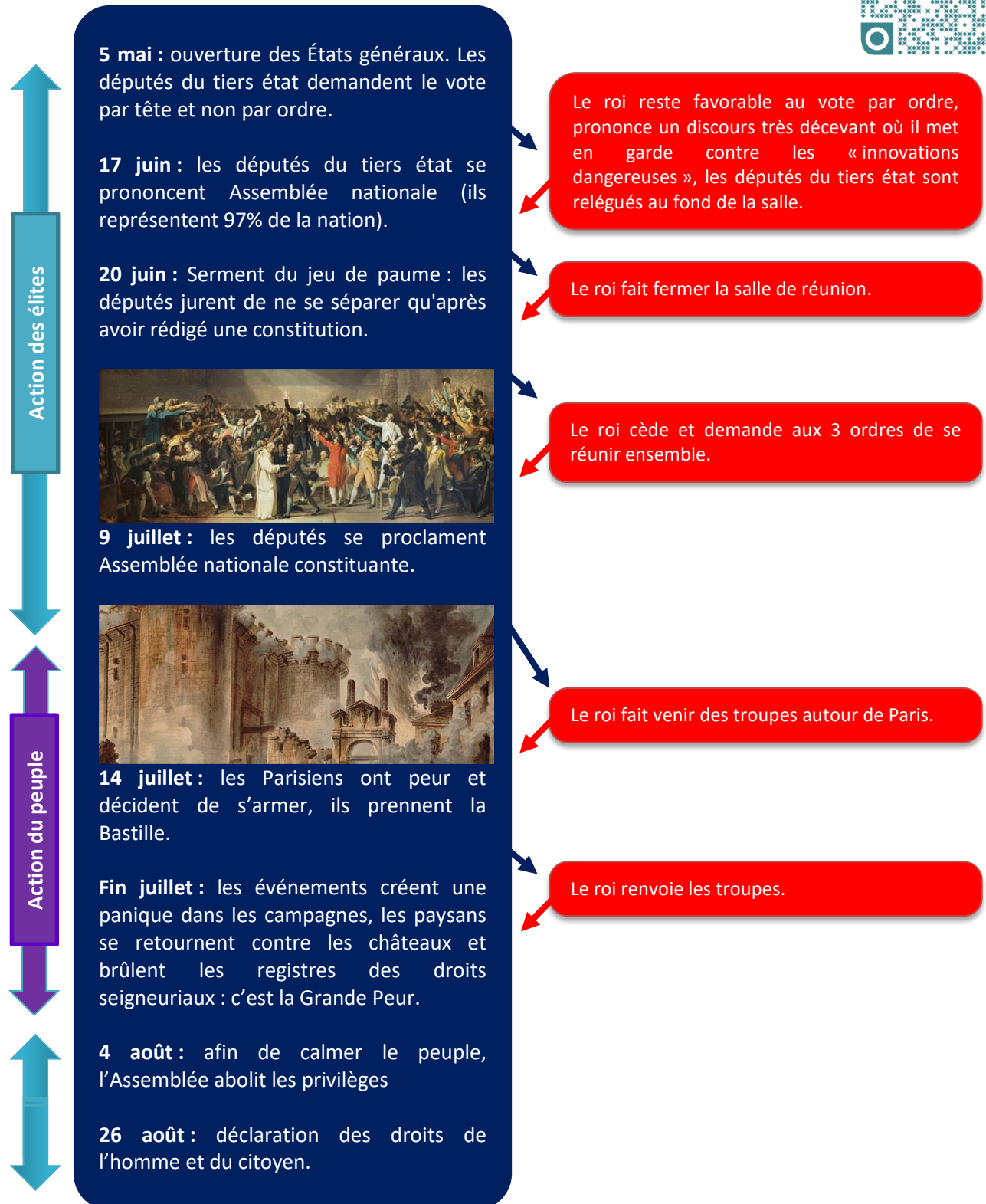


Les événements de l'année 1789

Autrefois, le tiers était serf, l'ordre noble était tout. Aujourd'hui le tiers est tout, la noblesse est un mot. Mais sous ce mot s'est glissée une nouvelle et intolérable aristocratie.

Emmanuel-Joseph Sieyès ou l'abbé Sieyès - *Qu'est-ce que le Tiers état ?* - 1789

Voici une chronologie de l'année 1789. Pour mieux la comprendre, lisez-là tout en suivant cette vidéo qui vous la rendra bien plus vivante : https://youtu.be/MH_t_Z4YW4U



1. Quelle forme caractérise l'action du peuple ?

.....

2. Montrez que le roi est indécis et incapable de prendre une décision ferme face aux événements.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. À quel moment la monarchie absolue cesse-t-elle d'exister ?

.....

.....

4. À quel moment la société d'ordres cesse-t-elle d'exister ?

.....

.....

5. Quelles sont les motivations de l'Assemblée lors des décisions du 4 août ?

.....

.....



POUR ALLER PLUS LOIN

Quand l'Histoire fait date – série documentaire

Episode : 20 juin 1789 - Le serment du Jeu de paume

Le 20 juin 1789, les députés du Tiers état, réunis dans la salle du Jeu De Paume à Versailles, jurent ensemble de ne plus se séparer tant qu'ils n'auront pas donné de constitution à la France. Que s'est-il réellement passé ce jour-là à Versailles ? Et qui sont ces hommes qui, en se rassemblant, par leur serment, ont imposé le peuple comme corps politique et inventé la souveraineté nationale ?

Disponible sur toutes les plateformes de légaux de streaming.

1. Les actions du peuple sont caractérisées par la violence.
2. Le roi ne cesse de changer d'avis et d'osciller entre manifestation d'autorité (son discours d'ouverture, le fait qu'il fasse fermer la salle de réunion et rappelle des troupes), et revirements (il accepte l'assemblée constituante, il renvoie les troupes après la prise de la Bastille).
3. La monarchie absolue cesse d'exister dès lors que l'assemblée se déclare constituante : le roi ne détient plus tous les pouvoirs.
4. La société d'ordres prend fin avec l'abolition des privilèges et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.
5. L'Assemblée veut calmer le peuple qui mène des actions violentes dans les campagnes.

Le mécontentement du tiers état, sa volonté de se faire entendre en tant que représentant de la majorité de la nation, l'incapacité du roi à prendre des décisions fermes, les soubresauts populaires, conséquences des peurs et des rumeurs, les réponses apportées par l'Assemblée à ces flambées de violence... Voilà le cocktail qui mène aux bouleversements profonds d'août 1789.



Une nouvelle société

Document 1. Décrets des 4, 6, 7, 8 et 11 août 1789

Article 1.

L'Assemblée nationale détruit entièrement le régime féodal. Elle décrète que, dans les droits et devoirs, tant féodaux que censuels, ceux qui tiennent à la mainmorte¹ réelle ou personnelle, et à la servitude personnelle, et ceux qui les représentent, sont abolis sans indemnité, et tous les autres sont déclarés rachetables, et que le prix et le mode du rachat seront fixés par l'Assemblée nationale. [...]

Article 9.

Les privilèges pécuniaires personnels ou réels, en matière de subsides, sont abolis à jamais. La perception se fera sur tous les citoyens et sur tous les biens, de la même manière et dans la même forme ; et il va être avisé aux moyens d'effectuer le paiement proportionnel de toutes les contributions, même pour les six derniers mois de l'année d'impositions courantes.

Article 11.

Tous les citoyens, sans distinction de naissance, pourront être admis à tous les emplois et dignités ecclésiastiques, civils et militaires, et nulle profession utile n'emportera dérogeance.

1. Droits de succession du seigneur sur les biens de ses vassaux

Document 2. La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen

Art. 1er. Les hommes naissent et demeurent **libres et égaux en droits**. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la **liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression**.

Art. 3. Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

Art. 6. La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Art. 10. **Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses**, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

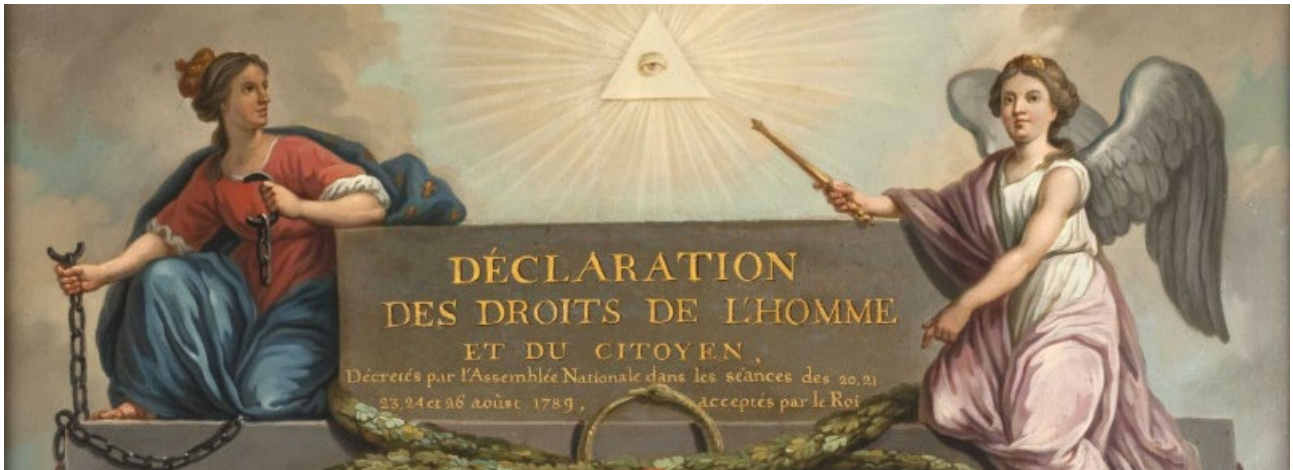
Art. 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

1. Résumez en une phrase chaque décret d'août 1789.

2. Quels articles de la DDHC sont une réponse aux changements induits pas ces décrets ? Justifiez.

3. Quels droits de l'Homme sont affirmés dans la DDHC ?

4. De qui émane dorénavant la souveraineté ?



1. Le régime féodal est aboli, la mainmorte et la servitude sont supprimées, les autres droits sont rachetables.
9- Les privilèges sont abolis.
11- Aucun emploi n'est désormais réservé à la noblesse.
2. Les articles 1 et 6 répondent à ces décrets : les distinctions entre les trois ordres étant supprimées, les hommes peuvent être déclarés égaux, la loi peut être la même pour tous, et tous les emplois être attribués en fonction du talent et non plus de la naissance.
3. La liberté, l'égalité, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression, la liberté d'expression et la liberté de religion sont inscrites dans la DDHC.
4. La souveraineté émane désormais de la Nation (article 3).



Le diagramme illustre la structure du pouvoir en France, divisée en trois branches principales : le pouvoir exécutif (orange), le pouvoir législatif (bleu) et le pouvoir judiciaire (gris). Les citoyens sont classés en actifs (payant l'impôt) et passifs (ne payant pas l'impôt), avec une population totale de 28 millions.

Le pouvoir exécutif (orange) :

- roi** : le roi nomme les ministres ou les révoque, fait exécuter les lois, peut user de son droit de veto contre une loi.
- 6 ministres** : nomme, révoque (lié au roi).

Le pouvoir législatif (bleu) :

- assemblée législative** : 745 députés votent les lois et le budget, contrôlent l'application des lois.
- 50 000 électeurs** : qui payent le cens à hauteur de 10 jours de travail. Ils élisent l'assemblée législative.

Le pouvoir judiciaire (gris) :

- tribunaux (juges et jurés)** : ont le droit de veto temporaire (lié à l'assemblée législative).
- 20,7 millions** : femmes + mineurs.

Citoyens et Nation :

- 4,3 millions de citoyens actifs** : citoyens qui payent un impôt (le cens) équivalent à 3 jours de travail.
- 3 millions de citoyens passifs** : citoyens qui ne payent pas l'impôt.
- la nation : 28 millions** (total).

Legende :

- pouvoir exécutif
- pouvoir législatif
- pouvoir judiciaire

1. Les trois pouvoirs sont partagés entre le roi (pouvoir exécutif), l'Assemblée (pouvoir législatif) et des juges élus, qui siègent dans les tribunaux civils et militaires.
2. Le roi dispose d'un droit de veto : il peut donc suspendre une loi pour 4 ans.
3. Le suffrage est censitaire² : seuls les plus riches peuvent voter.

En l'espace de deux ans, c'est une France totalement nouvelle qui émerge des événements qui la secouent : **la monarchie absolue de droit divin devient constitutionnelle**³, le roi de France roi des Français, les trois pouvoirs sont séparés, les sujets du roi sont dorénavant des citoyens, du moins pour une partie d'entre eux.

³ Forme de monarchie dans laquelle les pouvoirs du roi sont limités par une constitution

Le 14 juillet 1790, le roi prête serment au projet de constitution, la révolution semble achevée, la Nation tout entière et le roi célèbrent leur unité lors de la fête de la Fédération.

Pourtant, deux ans et demi plus tard, le roi meurt, guillotiné sur l'échafaud. Que s'est-il passé entre-temps ?



LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE

L'expérience difficile de la République : 1792-1799

La Révolution est la guerre de la liberté contre ses ennemis.

Robespierre, discours du 25 décembre 1793



Le procès et la mort de Louis XVI (PPO)

Si le 14 juillet 1790, Louis XVI semble adhérer à la révolution, il s'évertue pourtant ensuite à bloquer le travail de l'Assemblée en **faisant usage de son droit de veto à plusieurs reprises**. Pire, les 20 et 21 juin 1791, **il tente de s'enfuir** avec sa famille vers l'Autriche, pour rejoindre les nobles qui ont migré à l'étranger. Il est reconnu à **Varennes** et ramené à Paris, où il retrouve ses fonctions, malgré l'hostilité du petit peuple, qui se sent trahi. **L'union entre le roi et le petit peuple français est brisée**. Ce dernier se méfie également des députés, qui n'ont pas réagi avec fermeté à la désertion royale.

En avril 1792, **l'Assemblée déclare la guerre à l'Autriche et à la Prusse**, espérant en finir avec les forces contre-révolutionnaires. Le roi signe, mais il attend secrètement une défaite française qui lui permettrait de récupérer son trône, ce que prouve sa correspondance secrète avec l'Autriche, retrouvée par la suite.

Les premières batailles sont des défaites, et, en juillet 1792, les armées autrichiennes et prussiennes, aux portes de Paris, s'appêtent à fondre sur la ville si elle ne rend pas son pouvoir au monarque déchu. L'Assemblée déclare la « **patrie en danger** » et lance un appel aux volontaires. Les sans-culottes⁴ parisiens, outrés par l'attitude équivoque du roi, **attaquent le château des Tuileries le 10 août 1792** et le font conduire, avec sa famille, à la prison du Temple. Cet événement cause plusieurs centaines de morts. C'est la fin de la monarchie, l'Assemblée est dissoute, **la République est proclamée**.

Une nouvelle Assemblée, la **Convention nationale**, est élue au **suffrage universel masculin**.

Louis XVI est jugé devant la Convention en décembre 1792. 33 chefs d'accusation lui sont reprochés.

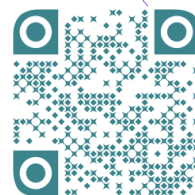


POUR ALLER PLUS LOIN

Le procès de Louis XVI - Un dossier du ministère de la Justice

Le 21 janvier 1793 à 10h22 du matin, Louis XVI de France n'était plus ; condamné à mort par la Convention Nationale, son exécution mit fin à un procès qui déchaîna les passions pendant près de deux mois. Encore aujourd'hui, ce jugement fait débat dans la société et auprès des historiens : si la nécessité de renforcer la République "imposait" l'élimination du Roi, la procédure ne fut pas parfaitement légale au regard des lois de l'époque.

www.justice.gouv.fr/histoire-et-patrimoine-10050/proces-historiques-10411/le-proces-de-louis-xvi-22604.html



⁴ Nom donné au petit peuple de Paris impliqué dans les actes révolutionnaires, souvent artisans, ouvriers, petits commerçants.

Document 4. Extraits des discours de Robespierre et Saint-Just à la Convention en décembre 1792

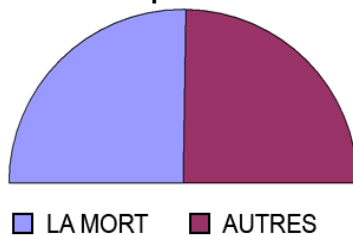
« Louis n'est point un accusé. Vous n'êtes point des juges. Vous n'êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'État, et les représentants de la nation. Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer. [...] Louis fut roi, et la République est fondée. La question qui vous occupe est décidée par ces seuls mots : Louis est détrôné par ses crimes ; Louis dénonçait le peuple français comme rebelle ; il a appelé, pour le châtier, les armes des tyrans ses confrères. La victoire et le peuple ont décidé que lui seul était rebelle, Louis ne peut donc être jugé, il est déjà condamné. [...] Je prononce à regret cette fatale vérité... mais Louis doit mourir, parce qu'il faut que la patrie vive. »

Robespierre

« On ne peut régner innocemment. Tout roi est un rebelle et un usurpateur. [...] Cet homme doit régner ou mourir. »

Saint Just

Document 5. 361 députés sur 721 votes pour la condamnation à mort de Louis XVI



1. Montrez qu'il s'agit de juger autant une fonction qu'un homme, malgré les nombreux chefs d'accusation qui pèsent sur lui (doc. 4).

2. Montrez que les députés sont cependant divisés sur son sort (doc. 5).

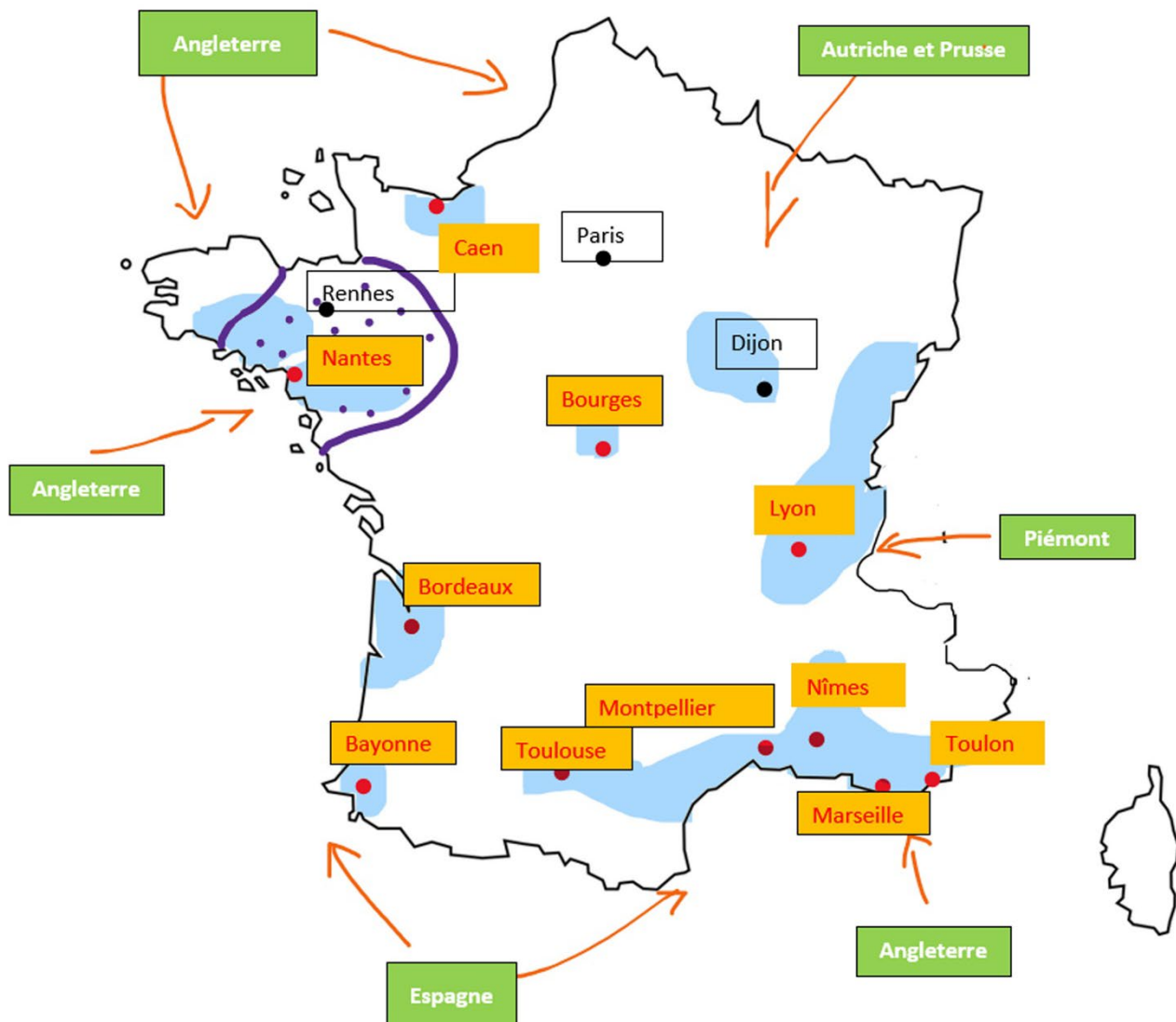
1. Ce procès est, pour les accusateurs, un acte politique : c'est une forme de pouvoir qui est ici jugée, l'absolutisme, plus que l'homme qui l'a endossé. Il s'agit de se prononcer pour ou contre la souveraineté de la nation, pour ou contre la révolution, et de mettre fin à la tyrannie. Pour Robespierre, il n'est même pas nécessaire de juger, les faits suffisent.
2. Le vote sur la condamnation à mort ou non du roi est loin d'être unanime et l'assemblée est divisée : la mort est prononcée à seulement une voix près !

Le procès de Louis XVI est politique : il s'agit de défendre la Révolution et la nouvelle république en faisant disparaître celui qui incarne la monarchie. Cependant, la sentence divise les députés : une moitié seulement s'est prononcée pour la peine de mort, les plus radicaux, les **Montagnards, menés par Robespierre**, proches du petit peuple parisien. Les **Girondins, plus modérés**, auraient préféré connaître l'avis de la nation sur cette question et ont demandé un sursis qui ne leur a pas été accordé. Robespierre profite de ces dissensions pour les exclure arbitrairement de l'Assemblée, entraînant des soulèvements dans les régions qui les avaient élus.



LA FRANCE DIVISÉE ET LA TERREUR

Document 6. La patrie en danger en 1793



Les ennemis intérieurs :



: révolte vendéenne après l'exécution de Louis XVI



: régions révoltées des partisans après l'éviction des Girondins de la Convention



: villes en révolte contre Paris

Les ennemis extérieurs :



: États européens ligués contre la France après l'exécution de Louis XVI

Document 7. Discours de Robespierre à la Convention en février 1794

« [...] la première maxime de votre politique doit être qu'on conduit le peuple par la raison, et les ennemis du peuple par la terreur. [...] il n'y a de citoyens dans la République que les républicains. Les royalistes, les conspirateurs ne sont, pour elle, que des étrangers, ou plutôt des ennemis. [...] Il faut étouffer les ennemis intérieurs et extérieurs de la République, ou périr avec elle. »

Robespierre

1. Montrez à l'aide de la carte que la Révolution est particulièrement menacée en 1793.

2. Présentez le document 7.

3. Qui sont les « citoyens français », d'après Robespierre ?

4. Qui sont les ennemis de la Révolution, toujours d'après Robespierre ?

5. Est-ce conforme aux principes de la Déclaration des droits de l'Homme ? Justifiez.

6. Qu'entend-il par ennemis « extérieurs » et « intérieurs » ? Expliquez en utilisant la carte.

7. Quel nom donne-t-il à la politique qu'il souhaite appliquer pour sauver la République ?

1. La situation de la France est extrêmement compliquée : en effet, plusieurs régions se sont soulevées contre la Révolution (Bretagne, Sud, Languedoc, Lyonnais), soit pour s'opposer à l'éviction des Girondins de l'Assemblée, soit pour protester contre la mort du roi. De plus, celle-ci a choqué les monarques européens (Angleterre, Autriche, Prusse, Piémont, Espagne) qui ont formé une coalition contre la France et l'encerclé de toutes parts.
2. Il s'agit d'un extrait de discours, prononcé par Robespierre à la Convention, le 5 février 1794.
3. Les citoyens français sont les « républicains ».
4. Les ennemis de la révolution sont les « royalistes » et les « conspirateurs ».

5. Non, car la DDHC affirme la liberté d'opinion. Or, être royaliste ou républicain relève bien de l'opinion politique. Robespierre désigne donc les suspects en fonction de leur opinion.
6. Les ennemis extérieurs sont les États européens ligués contre la France et les ennemis intérieurs, les régions et les villes insurgées contre la Révolution.
7. Il la désigne comme étant la « Terreur ».

Alors que les partisans des Girondins se révoltent, **l'exécution du roi le 21 janvier 1793** frappe de stupeur certains Français très catholiques, en Vendée, qui se soulèvent (ils sont aussi mécontents de la levée en masse de soldats décidée par Robespierre pour renforcer les effectifs militaires), et les monarques européens, qui s'allient contre la Révolution.

La Convention doit donc faire face à **une guerre à la fois extérieure et intérieure**. Robespierre, député **montagnard** qui domine la nouvelle assemblée, décide alors d'instaurer un régime exceptionnel, éloigné des principes de 1789, afin d'éliminer rapidement toutes les menaces : la **Terreur**. Un **Comité de salut public** est mis en place pour gouverner la France.

Une **loi des suspects** permet d'envoyer devant un **tribunal révolutionnaire** expéditif tous ceux qui ne manifestent pas « leur attachement » à la Révolution. 17 000 personnes sont guillotonnées en quelques mois, nobles, clercs, partisans des Girondins. La répression frappe brutalement les régions entrées en contre-révolution. Des mesures sont prises pour satisfaire les sans-culottes : maximum des prix, réquisition des grains.

Cette politique extrême porte ses fruits : **les armées européennes sont repoussées** (victoire de Fleurus en juin 1794), les **révoltes écrasées**. Mais les députés, effrayés et lassés des exécutions, décident de mettre fin au gouvernement de Robespierre : il est arrêté pour dictature et **guillotiné** à son tour le 28 juillet 1794.

MADAME ROLAND, UNE FEMME EN RÉVOLUTION

Nom : Madame Roland

Date de naissance et de décès : 1754-1793

Milieu familial : père maître-graveur, se marie avec un inspecteur des manufactures, qui devient député girondin puis ministre

Études, formation : passionnée par la lecture, lit les philosophes des Lumières, Montesquieu, Voltaire, Rousseau. Adhère aux idéaux républicains.

Rôle dans la Révolution :

Met en place un réseau de sociétés populaires, de fédérations et de clubs de discussion.

Son mari est élu à l'Assemblée nationale, puis nommé ministre de l'Intérieur.

Tient un salon à Paris qui attire beaucoup d'hommes politiques, dont Robespierre et de nombreux Girondins.

Orienta la politique de son mari, écrit des courriers à sa place.

Est arrêtée avec les Girondins et guillotinée pour conspiration.



L'histoire de **Manon Roland** illustre le rôle qu'ont pu jouer certaines femmes pendant la Révolution. **Olympe de Gouges** est également connue pour sa Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne.

LE DIRECTOIRE

À la Convention dominant à présent des députés modérés (les seuls restant après la Terreur !), les **Thermidoriens**, qui veulent consolider les acquis de 1789. Le nouveau régime, le **Directoire**, est instable, car confronté à deux oppositions : celle des **jacobins**, nom donné aux partisans de Robespierre qui souhaitent un retour à une forme extrême de révolution, et celle des **royalistes** qui réclament un retour à la monarchie. Le gouvernement est ainsi sans cesse menacé par des coups d'État, et peine à diriger. C'est dans ce contexte

que **Napoléon Bonaparte**, général révolutionnaire victorieux dans la guerre qui oppose la France à l'Europe, met fin facilement à la période révolutionnaire par un coup d'État, le 9 novembre 1799, et fonde le **Consulat**.



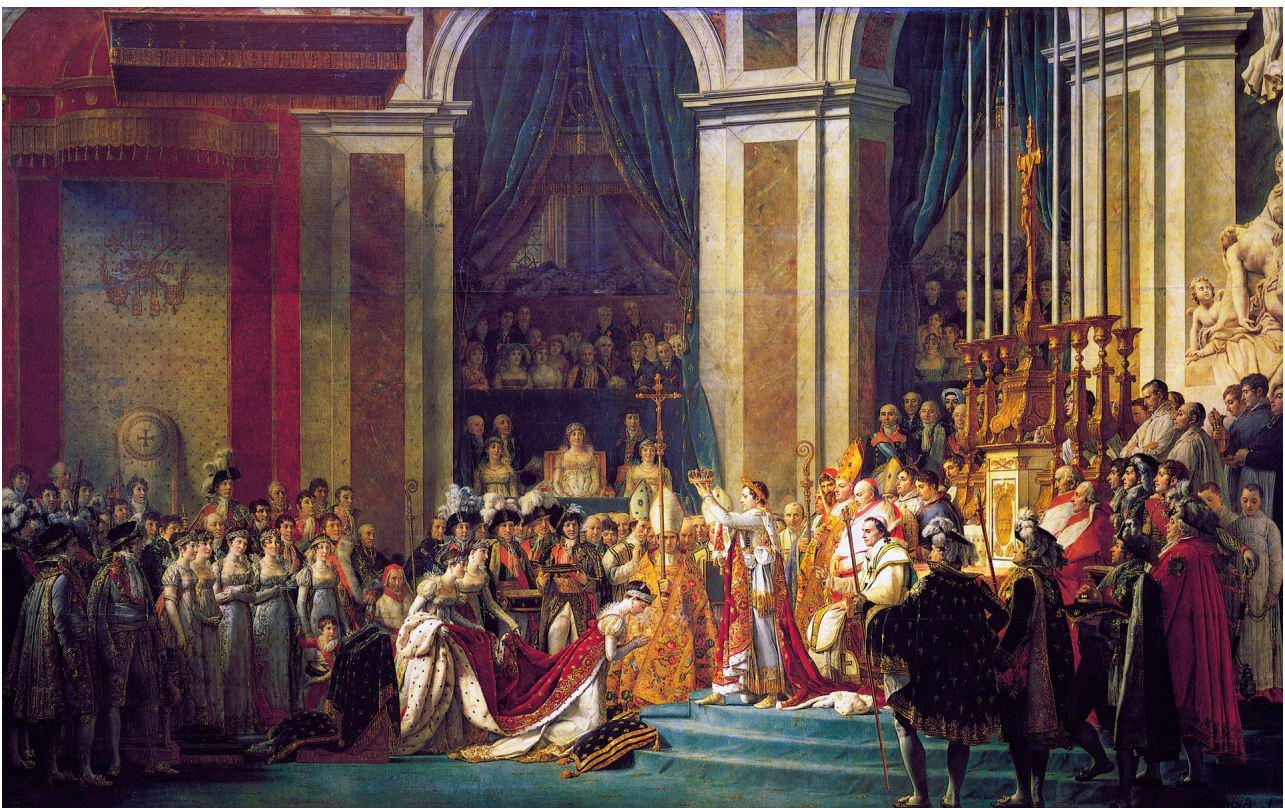
LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE

La fin de la Révolution : du Consulat à l'Empire

Le peuple est le même partout. Quand on dore ses fers, il ne hait pas la servitude.

Napoléon Bonaparte

Napoléon est né en 1769 à Ajaccio, dans une famille noble de Corse. Après des études à l'École royale militaire de Paris, il devient **lieutenant** dans les armées de Louis XVI. Il poursuit sa carrière d'officier pendant la Révolution et accède au grade de **général** en 1793. En 1796, il prend la tête de l'**armée d'Italie** et, excellent stratège, remporte de nombreuses victoires (Arcole, Rivoli), ce qui lui vaut une grande popularité. Ses ambitions sont aussi politiques, et, après la campagne d'Égypte en 1799, soutenu par des membres du Directoire, il prend le pouvoir. Le **Consulat** lui permet de disposer de l'essentiel des pouvoirs. En 1804, il fait approuver par referendum la **proclamation de l'Empire** (il se sacre lui-même). Il entend bien achever la Révolution, tout en préservant les droits et principes fondamentaux de 1789. La souveraineté nationale est cependant réduite à sa plus simple expression, remplacée par le système du **plébiscite**⁵.



Le Sacre de Napoléon par Jacques-Louis David (1808). A voir au Musée du Louvre.

⁵ Le peuple accorde sa confiance à celui qui dirige en répondant par oui ou non aux principales décisions, il ne vote ou ne discute plus les lois



POUR ALLER PLUS LOIN

2000 ans d'Histoire – série radiophonique de France Inter

Episode : Le sacre de Napoléon 1^{er} (1804) de Jean Lebrun

Découvrez comment s'est organisé et déroulé le sacre de l'empereur Napoléon 1^{er} et de l'impératrice Joséphine à Notre-Dame de Paris le 2 décembre 1804.

Disponible en podcast sur le site de France Inter.



Un pouvoir dictatorial

Document 8. La création des préfets

Vous êtes appelés à seconder le gouvernement dans le noble dessein de restituer la France à son antique splendeur et d'asseoir enfin ce magnifique édifice sur les bases de la liberté et de l'égalité. Votre premier soin est de détruire sans retour, dans votre département, l'influence morale des événements qui nous ont trop longtemps dominés. Faites que les passions haineuses cessent, que les ressentiments s'éloignent. Je me borne à vous recommander de vous occuper sans délai de la levée de la conscription⁶, de la prompte rentrée des contributions. Aimez, honorez les agriculteurs, protégez le commerce. Visitez les manufactures et distinguez par des témoignages d'une haute estime les citoyens qui leur donnent de l'activité. Occupez-vous de la génération qui commence : donnez des soins à l'éducation publique. Formez des hommes, des citoyens, des Français.

Circulaire aux préfets, 12 mars 1800

Document 9. Le livret ouvrier – archives de la ville d'Arles

Le livret ouvrier est mis en place par la loi du 22 Germinal de l'An XI (12 avril 1803) [...]

Avec cette loi, le Consulat renoue avec l'Ancien Régime. [...] En 1803, le livret ouvrier est bien dans l'esprit du législateur un moyen de contrôle des déplacements des ouvriers, un moyen d'imposer la discipline et de lutte contre le vagabondage. Cependant il deviendra aussi un 'brevet de capacité' attestant de la qualité et des compétences des ouvriers.

C'est d'abord une mesure de police. Bonaparte voulait empêcher les tentatives de rébellion en protégeant les patrons et l'industrie et mater les ouvriers turbulents. Chaptal, ministre de l'Intérieur en 1803, confirme cette idée de protection du 'bien de l'industrie' et de faire 'bonne police'. Les ouvriers ne peuvent pas se défendre dans les conseils des prud'hommes dominés par les représentants du patronat (26 sont créés entre 1806 et 1813).

Document 10. Benjamin Constant critique Napoléon

Il fallait étouffer dans l'intérieur toute la vie intellectuelle ; [Bonaparte] a banni la discussion et proscrit la liberté de la presse [...]. Si la France fût restée en paix, les citoyens tranquilles, les guerriers oisifs auraient observé le despote, l'auraient jugé, se seraient communiqué leurs jugements. La vérité aurait traversé les rangs du peuple. L'usurpation n'aurait pas résisté longtemps à l'influence de la vérité. Bonaparte était donc forcé de distraire l'attention publique par des entreprises belliqueuses. La guerre jetait sur des plages lointaines la portion encore énergique des Français. Elle justifiait les vexations de la police [...], elle frappait les esprits de terreur...

Benjamin Constant, *De l'esprit de conquête et d'usurpation*, 1814.

⁶ Recrutement des soldats

1. Résumez le rôle des préfets.

2. Montrez que l'objectif du livret ouvrier est de contrôler le petit peuple ouvrier. Pourquoi d'après vous, doit-il être particulièrement surveillé ?

3. À quoi servent les guerres napoléoniennes d'après Benjamin Constant ?

4. Quelles libertés sont supprimées ?

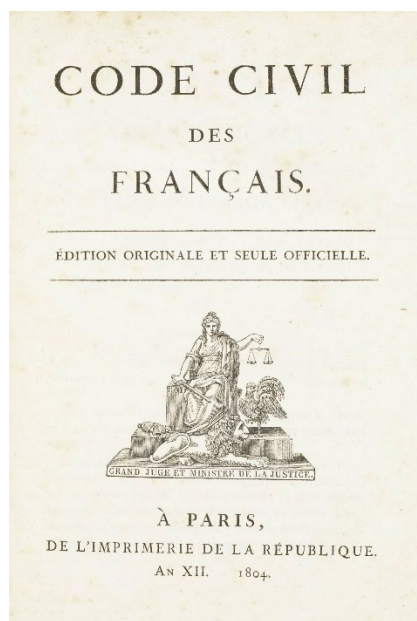
5. Comment Benjamin Constant qualifie-t-il Napoléon ?

6. Montrez que le pouvoir exercé par Napoléon est autoritaire (doc. 8, 9, 10).

1. Les préfets doivent relayer les ordres du gouvernement (le “seconder”), pacifier et réconcilier la France (“Faites que les passions haineuses cessent, que les ressentiments s’éloignent”), veiller à la conscription, à la levée des impôts, à la bonne marche de l’économie (“honorez les agriculteurs, protégez le commerce. Visitez les manufactures”), et veiller sur l’enseignement afin de former de bons citoyens.
2. Le livret ouvrier permet de contrôler les déplacements des ouvriers et d’exercer sur eux des mesures disciplinaires afin de les dissuader de toute volonté de rébellion.
Les appuis de Napoléon sont les grands bourgeois, qui sont aussi les patrons d’industrie. D’autre part, les ouvriers sont une source possible de contestation politique (ce sont les sans-culottes). Ainsi, ils sont surveillés et mis au pas.
3. Les guerres menées contre L’Europe servent à occuper les esprits et à prendre des décisions radicales contre les libertés.
4. Napoléon “étouffe la vie intellectuelle”, supprime la liberté de la presse et la possibilité de débattre, donc la liberté d’opinion.
5. Il l’appelle le “despote”.
6. Le pouvoir de Napoléon est autoritaire : certaines libertés sont supprimées (liberté de la presse et liberté d’opinion), les Français sont surveillés par les préfets, les ouvriers fichés et contrôlés. Il s’agit donc bien d’un régime autoritaire. L’écrivain Benjamin Constant le qualifie de “despote”.



Le Code civil fixe cependant les principes révolutionnaires (PPO)



Document 11. Code civil des Français, promulgué en 1804

Art 8 - Tout Français jouira des droits civils

Art 212 - Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance

Art 213 – Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari

Art 229 – Le mari pourra demander le divorce pour cause d’adultère de sa femme

Art 230 – La femme pourra demander le divorce pour cause d’adultère de son mari, lorsqu’il aura tenu sa concubine dans la maison commune

Art 371 - L’enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses père et mère

Art 373 – le père seul exerce cette autorité [parentale] jusqu’à sa majorité ou son émancipation

Art 374 – L’enfant ne peut quitter la maison paternelle sans la permission de son père, si ce n’est pour enrôlement volontaire, après l’âge de 18 ans révolus.

Art 375/76 – Le père qui aura des sujets de mécontentement très graves sur la conduite d’un enfant [...] pourra le faire détenir.

Art 544 – La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue

Art 1124 – Les incapables de contracter (signer un contrat) sont les mineurs, les interdits, les femmes mariées [...].

A partir du document précédent, nous voyons que le Code civil fixe les acquis de 1789 et organise la famille.

Le Code civil maintient l'égalité entre tous les citoyens :

- Le titre confirme l'égalité de droits : Code civil de tous les Français
- L'article 8 confirme que tous les Français jouissent des droits civils

Le Code civil réaffirme le droit de propriété :

- L'article 544 confirme le droit de propriété de la « manière la plus absolue »

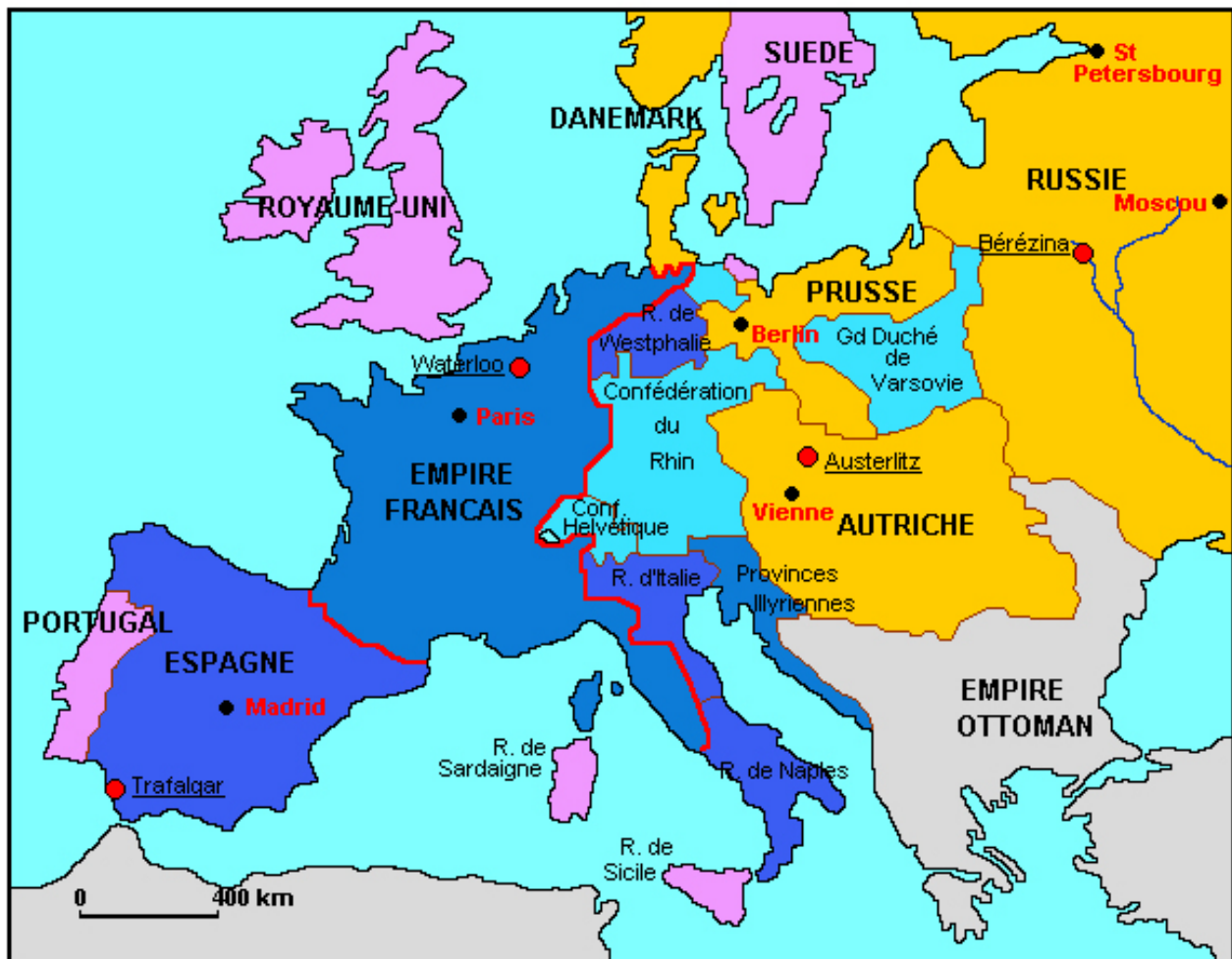
Le Code civil fixe l'organisation de la famille :

- L'organisation de la famille est très hiérarchisée et soumise à une autorité paternelle omnipotente.
- Seul le père dispose de l'autorité parentale sur ses enfants (art. 373), qu'il peut même faire enfermer (art. 375/376).
- La femme lui doit obéissance (art. 213), ne peut signer de contrat (art. 1124) et ne peut demander le divorce que si une concubine est installée à son domicile (art. 230). Elle a un statut de mineure à vie.



Napoléon et l'Europe

Document 12. Carte de l'Europe napoléonienne à son apogée en 1811



- Empire français des 130 départements et les provinces illyriennes
- Etats vassaux (famille Bonaparte)
- Protectorats
- Etats alliés
- Royaume-uni et alliés

Document 13. Les réformes de Napoléon en Europe

De fait, loin de favoriser l'autonomie des peuples, Napoléon développe au contraire une vision très centralisée de la construction européenne, autour de la France et de Paris. Ainsi en est-il de l'unification juridique du continent européen que Napoléon envisage dès 1805, avec l'exportation du Code civil, rebaptisé Code Napoléon en 1807. Il est alors présenté par le conseiller d'État Bigot de Préameneu comme "l'arche sainte pour laquelle nous donnerons aux peuples voisins l'exemple d'un respect religieux". On peut bien sûr y voir le souci de renforcer l'emprise française sur l'Europe en lui imposant les lois du conquérant. Il faut aussi prendre en compte la volonté de faire disparaître en Europe la féodalité. C'est l'un des grands acquis de l'occupation française. Elle abolit la société d'Ancien Régime en étendant la notion d'égalité civile, qui conduit notamment à la disparition du servage là où il existait encore. Rappelons en outre que cette volonté d'unification est au cœur des débats révolutionnaires, dans le cadre même d'une France divisée, avant 1789, sur le plan juridique. Ce souci répond à l'idéal des hommes des Lumières pour lesquels le bonheur des peuples passe par l'organisation d'une société bien ordonnée, car le Code civil impose des devoirs, mais garantit aussi des droits, en particulier ce droit si cher aux partisans de la Révolution comme de l'Empire, le droit de propriété. Le Code Napoléon fait ainsi passer l'Europe d'une société constituée de corps à une société formée d'individus.

Jacques-Olivier Boudon, *Napoléon Ier et l'Europe*, napoleon.org

Document 14. Goethe et la Révolution française, de l'enthousiasme à la déception

« La guerre commença, et les Français en bataillons armés s'approchèrent ; mais ils parurent apporter le don de l'amitié. L'effet répondit d'abord à cette apparence ; tous avaient l'âme élevée ; ils plantèrent gaiement les arbres riants de la liberté, nous promettant de ne pas envahir nos possessions ni le droit de nous régir nous-mêmes. (...) »

Mais bientôt le ciel se noircit : une race d'hommes pervers, indignes d'être l'instrument du bien, disputa les fruits de la domination ; ils se massacrèrent entre eux, opprimèrent les peuples voisins, leurs frères nouveaux, et leur envoyèrent des essaims d'hommes rapaces. Tous nous pillèrent, tous accumulèrent nos dépouilles ; ils semblaient n'avoir d'autre crainte que de laisser échapper quelque chose de ce pillage pour le lendemain. (...) Nous n'eûmes tous que la seule pensée, et nous fîmes tous le serment de venger des outrages nombreux et la perte amère d'une espérance doublement trompée. »

Johann Wolfgang GOETHE, *Hermann et Dorothée*, 1797

1. Décrivez l'Empire à son apogée.

2. Montrez que Napoléon répand les acquis révolutionnaires en Europe, tout en soumettant les populations conquises à une forme de domination autoritaire (doc. 12, 13).

1. La France s'est étendue, elle comprend 130 départements, des Pays-Bas jusqu'à Rome en Italie. Elle s'est entourée d'États vassaux, placés sous l'autorité de membres de la famille de Napoléon (Espagne, Royaume de Naples, Royaume d'Italie) et de protectorats (Confédération du Rhin, Confédération helvétique, Grand-Duché de Varsovie). À l'Est, de nombreux États lui sont alliés.
2. Napoléon exporte le Code civil dans les États conquis, où il fait « disparaître la féodalité » et abolit « la société d'Ancien Régime » : le servage est supprimé, les libertés, le droit de propriété sont affirmés. Les populations sont libérées de l'oppression des monarchies absolues auxquelles elles étaient soumises. Goethe s'en réjouit en 1797 : « ils plantèrent gaiement les arbres riants de la liberté ». Dans le même temps, Napoléon se sert de ces territoires comme réservoir d'hommes et de richesses : « Tous nous pillèrent, tous accumulèrent nos dépouilles ». Son pouvoir est si autoritaire que Goethe aspire à la vengeance : « nous fîmes tous le serment de venger des outrages nombreux ». Sa domination sur l'Europe a donc un aspect contradictoire.

Les guerres napoléoniennes étendent considérablement le territoire français. Les régions annexées permettent de repousser les frontières jusqu'aux Pays-Bas et à Rome, elles englobent à présent **130 départements**. Autour, **États vassaux** et **protectorats** sont assujettis à Napoléon, qui place parfois à leur tête des membres de sa famille (l'Espagne est ainsi gouvernée par son frère Joseph).

Comme en France, les privilèges sont supprimés, l'ancien régime aboli, l'égalité de droits affirmée. Le **Code civil, traduit et appliqué, répand les acquis révolutionnaires**. Pourtant, dans le même temps, les territoires conquis sont soumis au pillage. L'occupation napoléonienne réveille ainsi le **sentiment national** des populations européennes occupées. Leurs tentatives de libération sont fortement réprimées : les Espagnols qui mènent une guérilla sans relâche contre l'armée napoléonienne subissent une répression impitoyable.

En 1812, Napoléon déclare la guerre à la Russie. Son armée est décimée par la rigueur de l'hiver russe. L'Europe en profite pour reformer une coalition, contraignant Napoléon à abdiquer en 1814. Sa tentative de reconquête du pouvoir en 1815 (Les Cent-Jours) s'achève par un nouvel échec à **Waterloo** et son exil à Sainte-Hélène.



L'ESSENTIEL

L'année 1789 transforme la France. Ses deux textes majeurs, publiés par la nouvelle assemblée constituante réunie depuis le 9 juillet, mettent fin à l'Ancien Régime : le **4 août**, sous la pression des événements qui agitent les campagnes, les **privilèges sont abolis** ; puis le **26 août**, la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** proclame l'égalité de droits et les libertés fondamentales.

En 1791, la nouvelle monarchie prend forme : elle sera **constitutionnelle**. Les pouvoirs sont partagés entre Louis, dorénavant **roi des Français**, une **Assemblée nationale de 745 députés** élue au suffrage censitaire et des **magistrats élus**.

Louis XVI a prêté serment à la constitution lors de la grande fête de la Fédération du 14 juillet 1790, commémorant la prise de la Bastille. Mais, en réalité, il ne supporte pas l'affaiblissement de sa puissance, lui qui n'est jamais vraiment parvenu à s'affirmer dans son rôle de roi. Il tente de s'enfuir en juin 1791, est arrêté à **Varennes**, ramené à Paris et replacé dans ses fonctions par l'Assemblée. Le petit peuple parisien – les sans-culottes – réclame sa destitution, en vain. L'unité nationale, que l'on a constaté fragile dès lors que ce petit peuple s'exprime par la violence (Prise de la Bastille, Grande peur), est rompue. La confiance dans le roi et dans l'Assemblée est brisée.

Louis XVI poursuit cette « politique du pire » en approuvant en **avril 1792 la déclaration de guerre à l'Autriche et à la Prusse**, espérant une défaite française. En **août 1792**, menacée de destruction par les armées ennemies victorieuses qui sont à ses portes, la ville de Paris se trouve dans une situation très périlleuse. Apeurés, enragés contre le roi qu'ils accusent de trahison, les sans-culottes parisiens se retournent contre le **château des Tuileries** qu'ils attaquent, font incarcérer le roi et sa famille à la prison du Temple, et disperser l'Assemblée.

La monarchie constitutionnelle s'avère donc un échec et la nouvelle Assemblée élue au suffrage universel masculin, la **Convention**, proclame la **République** le **21 septembre 1792**.

Le roi est jugé et guillotiné le **21 janvier 1793**. Sa condamnation à mort entraîne la formation d'une coalition européenne contre la Révolution.

La première République ne verra jamais le jour. **Robespierre**, député montagnard qui a pris le dessus à la Convention, est partisan d'une politique extrême afin de sortir la France des périls qui la menacent. Car aux ennemis extérieurs se sont ajoutées des révoltes intérieures. Les villes qui ont élu les Girondins – jugés trop frileux parce qu'ayant voté contre la mort du roi et exclus arbitrairement de l'Assemblée – furieuses de leur éviction, se soulèvent. Les Vendéens, catholiques et royalistes, font de même après la mort du roi. Robespierre décide de mettre en place un gouvernement exceptionnel, la **Terreur**, pilotée par un **Comité de salut public**.

La répression violente qui s'abat sur la France fait des dizaines de milliers de victimes... Mais la Révolution est sauvée. Robespierre en paie cependant le prix et est guillotiné pour dictature le 28 juillet 1794.

S'ensuit une période instable, appelée **Directoire** : les modérés au pouvoir tentent de consolider un régime attaqué sans cesse sur sa gauche par les jacobins, qui souhaitent revenir à la Terreur, et sur sa droite par les royalistes qui réclament un retour de la monarchie. C'est finalement le général victorieux **Napoléon Bonaparte** qui met fin à la période révolutionnaire en **1799** par un coup d'État.

Autoproclamé empereur en 1804, Napoléon est à la fois le **continuateur de la Révolution**, dont il fait inscrire définitivement les principes dans le **Code civil**, traduit et exporté dans l'Europe qu'il conquiert, et son **fossoyeur** : il s'octroie tous les pouvoirs, suspend la liberté de la presse, place les Français sous surveillance. Alors même qu'il abolit l'Ancien Régime dans l'Europe placée sous son autorité, éveillant un moment l'espoir des peuples, il finit par retourner contre lui des populations excédées par ses pillages et la répression menée par son armée. Napoléon est défait à Waterloo en 1815.

NOTIONS CLÉS

États généraux : assemblée des députés des trois ordres (clergé, noblesse, tiers état).

Monarchie absolue : forme de monarchie dans laquelle les 3 pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire) appartiennent au roi.

Constitution : ensemble des règles qui fixent le fonctionnement d'un État.

Monarchie constitutionnelle : forme de monarchie dans laquelle les pouvoirs du roi sont limités par une constitution

Suffrage censitaire : vote réservé à ceux qui paient un certain montant d'impôts.

Sans-culottes : nom donné au petit peuple de Paris impliqué dans les actes révolutionnaires, souvent artisans, ouvriers, petits commerçants.

Jacobins : partisans de Robespierre.

Empire : ensemble d'États soumis à l'autorité d'un empereur.

Plébiscite : le peuple accorde sa confiance à celui qui dirige en répondant par oui ou non, il ne vote ou ne discute plus les lois

PERSONNAGES CLÉS



Louis XVI (1754-1793)

Dernier roi de France, monte sur le trône à 19 ans en 1774 à la mort de son père Louis XV. Il épouse en 1770 Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche.

Ici : portrait de Louis XVI en costume de sacre, huile sur toile d'Antoine-François Callet (1779), à voir au Musée du Prado à Madrid.



Maximilien Robespierre (1758-1794)

Avocat et homme politique. Député du Tiers État puis de l'Assemblée constituante, il est membre de la Montagne, groupe de la Convention composé des révolutionnaires les plus radicaux.

Ici : Portrait de Maximilien Robespierre, peint par Adélaïde Labille-Guiard en 1791, à voir au Château de Versailles.

EXERCICE

01

Je revois la chronologie.

Construisez une chronologie de la période 1789 en distinguant les différents régimes politiques et en notant les principaux événements.

Document 1. Décret du 2 novembre 1789

L'Assemblée nationale décrète :

1° Que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres, et au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces ;

2° Que dans les dispositions à faire pour subvenir à l'entretien des ministres de la religion, il ne pourra être assuré à la dotation d'aucune cure moins de 1 200 livres par an, non compris le logement et les jardins en dépendant.

Document 2. Constitution civile du clergé

Art. 1er. À compter du jour de la publication du présent décret, on ne connaîtra qu'une seule manière de pourvoir aux évêchés et aux cures, c'est à savoir, la forme des élections.

Art. 21. Avant que la cérémonie de la consécration commence l'élu prêtera, en présence des officiers municipaux, du peuple et du clergé, le serment solennel de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse qui lui est confié, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi.

Article 1 – Les ministres de la religion exerçant les premières et les plus importantes fonctions de la société, et obligés de résider continuellement dans le lieu du service auquel la confiance des peuples les a appelés, seront défrayés par la nation.

Document 3. Déchristianisation (Révolution française)

La déchristianisation est une politique qui, pendant la Révolution française, a pour but de supprimer le christianisme de la vie quotidienne en France : prêtres déportés ou assassinés, religieux contraints à abjurer leurs vœux, croix et images pieuses détruites, fêtes religieuses interdites, agendas supprimés, et interdiction du culte public et privé.

Document 4. Robespierre met en place le culte de l'Être suprême - estampe anonyme, 1794, Paris, BnF

Je commente un texte à l'aide de mes connaissances.

« Ce que j'ai fait jusqu'ici n'est rien encore. Je ne suis qu'au début de la carrière que je dois parcourir. Croyez-vous que ce soit pour faire la grandeur des avocats du Directoire, des Carnot, des Barras, que je triomphe en Italie ? Croyez-vous que ce soit aussi pour fonder une république ? Quelle idée ! Une république de trente millions d'hommes ! Avec nos mœurs, nos vices ! Où en est la possibilité ? C'est une chimère dont les Français sont engoués mais qui passera comme tant d'autres. Il leur faut de la gloire, les satisfactions de la vanité. Mais la liberté, ils n'y entendent rien. Voyez l'Armée ! les victoires que nous venons de remporter, nos triomphes ont déjà rendu le soldat français à son véritable caractère. Je suis tout pour lui. Que le Directoire s'avise de vouloir m'ôter le commandement, et il verra s'il est le maître. Il faut à la Nation un chef, un chef illustré par la gloire, et non par des théories par lesquelles les Français n'entendent rien. »

Propos tenus par Bonaparte en 1797, rapportés par A-P Miot de Melito, *Mémoires*.

1. Remplacez le document dans son contexte.

2. Lorsque Napoléon parle de « chimère », de quoi parle-t-il ?

3. Quels indices nous donne ce texte sur le régime que Napoléon souhaite pour la France ?

4. Que nous apprend la dernière partie du texte (soulignée) sur sa personnalité et ses ambitions ?



FAIRE UNE FICHE DE RÉVISIONS

Cette année, vous allez vous confronter aux premières épreuves de baccalauréat, les **épreuves ponctuelles**. Vous aurez deux heures pour rédiger (épreuve 1) une réponse à une **question problématisée**, en histoire ou en géographie et (épreuve 2) **une analyse critique d'un ou deux documents** (en histoire si la géographie a été donnée en question problématisée et inversement), ou, éventuellement un **croquis** si l'histoire a été choisie en épreuve 1.

Vous allez donc devoir maîtriser plusieurs chapitres d'histoire et de géographie, chapitres qui peuvent être longs et denses. Vous ne pouvez espérer vous en sortir sans mémoriser dates et notions clés. C'est la difficulté majeure de cette discipline, un exercice pour lequel personne n'éprouve réellement de grande satisfaction. Soyons honnêtes, c'est le côté peu enthousiasmant de la matière.

Afin de vous faciliter la tâche, vous devez impérativement réaliser des **fiches de révisions**. Elles seront aussi une excellente occasion de revoir votre cours et de vérifier si vous l'avez compris, avant de faire les devoirs.

=>Voici une méthode simple :

1. À la fin de chaque chapitre, sans attendre de commencer le suivant, prendre une **feuille double ou deux fiches cartonnées**.
2. Sur la première page, réécrire le plan du cours (I. A. 1. etc.) et les mots clés de chaque partie.
3. Sur la deuxième page, noter les notions clés et leurs définitions.
4. Sur la troisième page, noter les dates à apprendre par cœur.
5. Sur la quatrième page, noter les éléments biographiques des personnages importants du chapitre.

Lorsque le jour de l'examen arrivera, vous n'aurez plus qu'à relire et apprendre vos fiches de révision.

L'HISTOIRE ET LES MÉMOIRES DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Intro:

- 1954 - 1962 (commun à 2 pays: FR-Algérie)
- Algérie: partie FR → 1962
- Déf. mémoire et histoire
- Comment l'historien peut-il transmettre des événements douloureux, marquants dans une société où la mémoire et les enjeux et omniprésents?
- I - la mémoire silencieuse en FR et sélection en Algérie.
- II - le retour sur la mémoire.

I -

- au 70: silence qui a dominé cette défaite.
- la FR érase la défaite de la guerre: c'est une défaite.
- "Une guerre, est un secret" → Raymond Aron, Stora.
- le FR veut faire toute passer sur le passé.
- conservé: pour un futur, sur la mémoire (ex: la bataille d'Alger, 1966 Fontenay-le-Comte, Gilles).
- RAS 1973: RAS et Jules).
- les mémoires existent: mais elles ne sont pas reconnues par la FO.
- 300 000 pieds noirs rapatriés d'Algérie combattants FR: pris et appelés.
- ceux qui ont subi la guerre: blessés, morts, Harkis).
- le récit de ces groupes mémoires va à l'encontre de cette victoire officielle.
- en Algérie: victoire célébrée (exp de Boudj).
- la mémoire n'est pas effacée comme en FR: mais instrumentalisée par le seul PUN au pouvoir.
- impose la vision d'une G de libération nationale.
- Charles d'Alger: officielle: explique que la GA était un combat du bien contre le mal (peuple opprimés).
- les ennemis: algériens qui ont profité de la présence FR.
- l'histoire officielle en FA la présence des Harkis.
- les 1000 morts du conflit indépendantistes du

DÉMOCRATIES FRAGILISÉES ET EXPÉRIENCES TOTALITAIRES - 1918 - 1933

NOTIONS

CRISE économique 1929 → Dictatures Démocraties fragilisées → Mutation Seconde Guerre mondiale

VOCAULAIRE

- Antisemitisme: comportement raciste contre les juifs.
- Axe: alliance entre la dictature d'Hitler et la dictature de Mussolini.
- Collectivisation: mise en commun des moyens de production en URSS et suppression de la propriété privée.
- Culte de la personnalité: l'adulation collective du chef imposée à la population par l'Etat.
- Fascisme: dictature de Mussolini entre 1922 et 1945.
- Front populaire: rassemblement des gauches françaises après 1934. Elles obtiennent le pouvoir aux élections de 1936.
- Nazisme: idéologie raciste, antisémite, agressive et totalitaire d'Hitler.
- Régime totalitaire: régime fondé sur la possession de l'Etat qui utilise tous les moyens (terror) pour contrôler la population.

DATES

- 1933-1945: Hitler d'Hitler.
- 1936: Front populaire.

PERSONNAGES HISTORIQUES

- BLUM: dirige le Front populaire en France.
- Staline: succède à Lénine en 1928, dictateur.
- Hitler: dictateur allemand de 1933 à 1945.
- Mussolini: dictateur italien de 1922 à 1945.

LES EXPÉRIENCES TOTALITAIRES EN EUROPE

EN RUSSIE

1917 Lénine met au place la dictature du prolétariat. Régime totalitaire: parti unique, police politique, répression des opposants 1924-1928: Staline prend le pouvoir. Industrialisation forcée collectivisation forcée.

EN ITALIE

Plein pouvoir à Mussolini en 1922. Dictature fasciste.



Je m'entraîne pour les épreuves ponctuelles.

Document 1. Cahier de doléances du bailliage de Honfleur pour les États généraux de 1789 (les cahiers de doléances sont rédigés par les Français des trois ordres afin d'exprimer leurs vœux)

CAHIER DE DOLÉANCES

L'an mil sept cent quatre-vingt neuf, le vingt-neuf de mars, les habitants en général composant le tiers-état de la paroisse de Barneville-la-Bertrand, se sont assemblés aux termes de l'ordonnance du juge du bailliage de Honfleur et des semonces et lecture faites dudit règlement de sa majesté au prône de la messe paroissiale de dimanche dernier et de ce jour, pour rédiger le cahier de leurs demandes, supplications et doléances qu'ils doivent faire parvenir jusqu'aux pieds du trône ; après en avoir mûrement délibéré ils ont unanimement arrêté les articles qui suivent.

1^{er} ARTICLE

De supplier sa majesté de recevoir leurs très respectueux remerciements d'avoir bien voulu, par esprit de bonté et de justice, accorder à ses peuples la tenue des États généraux qui doivent faire la gloire du monarque et le bonheur de ses sujets.

2^e ARTICLE

De demander la suppression de tous les impôts actuels et de les remplacer par un autre impôt territorial proportionné à la valeur des fonds et maisons, en déduisant sur les biens de la campagne les frais à faire pour l'entretien des maisons qui sont nécessaires aux laboureurs pour leur logement et celui de leurs récoltes et de leurs bestiaux ; lesquels impôts seront répartis avec une justice scrupuleuse par les membres municipaux et trois adjoints choisis par les habitants, auxquels il serait communiqué copie du brevet de sa majesté pour la généralité de la répartition qui en serait faite dans chaque paroisse dudit département et de celle qui en serait faite dans chaque paroisse ; d'accorder, à cet effet, à cette province la continuation des assemblées provinciales, de départements et municipalités.

Document 2. Le retour du roi après sa tentative de fuite en juin 1791



« La famille des cochons ramenée à l'étable », caricature anonyme de 1791.
La famille royale est ramenée aux Tuileries sous escorte. Elle est représentée sous les traits d'une famille de cochons. L'image de Louis XVI auprès de l'opinion s'est considérablement dégradée.

1. Présentez les deux documents.

2. Identifiez et expliquez les changements de l'opinion publique française vis-à-vis de Louis XVI entre 1789 et 1791.

CORRECTION

1. Le document 1 est un extrait des cahiers de doléances du bailliage de Honfleur, rédigé en 1789, à la veille des États généraux. Le Document 2 est une caricature anonyme (l'auteur n'est pas connu), intitulée « La famille des cochons ramenée dans l'étable », elle n'est pas datée précisément, et se trouve conservée à la Bibliothèque Nationale de France à Paris. Elle fait allusion à la tentative de fuite du roi vers l'Autriche en juin 1791.
2. Dans le document 1, le roi est remercié avec déférence pour avoir convoqué les États généraux. Si la monarchie est critiquée, cette décision royale fait naître en effet beaucoup d'espoir parmi les membres du tiers état. Le respect envers le roi de droit divin est d'autre part encore très présent dans la société française.

Dans le document 2, la famille royale, ramenée à Paris après sa tentative de fuite en Autriche, est représentée sous forme de cochons et la résidence royale comparée à une étable. Ils apparaissent tête baissée, une carriole de foin remplace le carrosse princier. En les comparant à ces animaux réputés voraces et répugnants, en les affublant de cet air honteux, l'auteur renvoie une image dégradée et met en avant leur culpabilité. Il exprime un profond mépris.

En deux ans, un retournement de l'opinion s'est produit, lié à l'attitude du roi durant ces deux années. En 1789, les espoirs du tiers état ont été « douchés » à plusieurs reprises, d'abord quand Louis XVI refuse de modifier la représentation du tiers état, puis lorsqu'il prononce un discours très conservateur à l'ouverture des États généraux. Ensuite, il ne cesse d'hésiter entre répression et approbation des événements en cours.

C'est l'effroi causé par le rassemblement des troupes royales à proximité de Paris qui provoque la prise de la Bastille le 14 juillet 1789, puis la Grande Peur en juillet. En juin 1791, la tentative de fuite de la famille royale vers l'Autriche entraîne la rupture définitive entre le peuple et son roi. Après le serment prêté à la nouvelle constitution en juillet 1790, Louis XVI montre encore une fois qu'il n'accepte pas les changements voulus par le peuple et l'Assemblée. Sa fuite est ressentie comme une trahison : le roi des Français a entrepris d'abandonner son peuple.

Sa destitution sera réclamée en vain, les députés le rétablissant dans ses fonctions, et c'est aussi de l'Assemblée que le petit peuple se méfiera dorénavant.



Vous pouvez maintenant
faire et envoyer le **devoir n°1**

